

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 48	Absent(s) excusé(s) : 4	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 15 février 2022

Vote(s) pour : 49

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 21 février 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-02-21-BD-7 :

**Déchèteries de l'Eurométropole de Metz - Participation 2022.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le projet de Budget Primitif 2022 et notamment le budget annexe déchèteries,

VU l'augmentation de 10 € HT / tonne de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le traitement des déchets non incinérables,

VU les prévisions de tonnages en déchèteries pour 2022,

VU les conventions relatives à l'utilisation des déchèteries de Metz Métropole,

CONSIDERANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du Budget Annexe Déchèteries,

DECIDE de fixer le montant de la contribution mensuelle à 1,72 € HT / habitant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation et à l'émission des titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme  
Metz, le 22 février 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	EXCUSEE point 9	Pour (sauf 9)
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville	EXCUSE	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
GOUTH	Cédric	Woippy	EXCUSE point 9	Pour (sauf 9)
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HORY	Thierry	Marly	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	EXCUSE et donne pouvoir à Claire ANCEL	Monsieur PEULTIER ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz	EXCUSE	
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte	EXCUSE et donne pouvoir à Jean-François LOSCH	Monsieur TORLOTING ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220221-2022-02-BD7-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-02-BD7  
**Date de décision :** lundi 21 février 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Déchèteries de l'Eurométropole de Metz - Participation 2022  
**Classification :** 7.6 - Contributions budgétaires  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 23/02/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220221-2022-02-BD7-DE  
**Document principal :** 99\_DE-7.pdf

#### Pièces jointes :

99\_DE-LISTE ELUS BUREAU votes délibérations.pdf

#### Historique :

23/02/22 14:06	En cours de création	
23/02/22 14:07	En préparation	Catherine DELLES
23/02/22 14:28	Reçu	Catherine DELLES
23/02/22 14:29	En cours de transmission	
23/02/22 14:31	Transmis en Préfecture	
23/02/22 14:40	Accusé de réception reçu	